

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3197

16 décembre 2013

SOMMAIRE

Actis S.A	Ellira S.A
Adran S.A153416	Energy Ventures Investments SA153434
AG Trading & Cie153412	Equine Ostéopathie S.à r.l
Albain Finco S.à r.l	Euroville S.à r.l
Aldemar153412	Finagen International S.A153418
AltaFund Value-Add I153410	Garage R & C Boewer S.à r.l
Antinea Capital S.à r.l	Gucci Luxembourg S.A153436
APF 1 S.à r.l	Jetsolutions Invest S.à r.l153451
APF 2 S.à r.l	Kering Luxembourg S.A
Apollo (EU) S.à r.l	LLP S.à r.l
Apollo Feeder Golf (EU)153410	MPL Holdco S.à r.l
Apollo Retail (EU) S.à r.l	Mudra Capital S.A
AREA PP France S.à r.l	Nevado S.à r.l
Bati-Pose S.à r.l153411	Pacific Specialised Finance Capital S.A 153440
BGM153420	Prosol Holding S.A153419
Black Diva Sàrl153421	Risk Systems Consulting S.à r.l153414
Bureau de Courtage Paul Hauffels s.àr.l.	Sakko S.A
153456	Sakura Investments SPF, S.A153414
Capital Ventures (Australasia) Sàrl153444	S.E.F.I.T. Industries S.A
C.B. Fleet Holding Company, Incorporated	Shangri-La Hotels (Europe)153415
& Cie, s.c.s	Sheffield S.A
Claudas Investments S.à r.l	S.L.Y.F. S.A
ComLux Furniture S.à r.l	Sunny Hills S.à r.l
Compagnie Générale de Participations	Sweetair S.A
S.A. S.P.F	SWM Luxembourg
Compagnie Générale de Participations S.A. S.P.F	TCI Luxembourg S.à r.l
Covis Pharma S.à.r.l	Te/We S.àr.l
Cowans Financing S.à r.l	Tobiak S.A
Di Cato Parachevement S.à r.l153448	Topafives 2 S.à r.l
Dolomies et Chaux	Toxic New Art s.à r.l
Ednalux C à # 1	Winterdoor S.à r.l



Compagnie Générale de Participations S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161274/10.

(130198460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161175/10.

(130198415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Apollo Feeder Golf (EU), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.258.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo European Real Estate Fund II (Euro), L.P., avec siège social au TWO, Manhattanville Road, 10577 New York, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II (Euro), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161178/13.

(130198048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

ComLux Furniture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161277/10.

(130197974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Ednalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.267.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de gérant technique de la société EDNALUX S.à r.L. (B173267) avec effet au 10 mai 2013.

Eddy BOURG

Gérant technique

Référence de publication: 2013161782/11.

(130198015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.



Apollo Retail (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 111.563.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, avec siège social au 2, Manhatthanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II (Euro), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161181/13.

(130198153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Antinea Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.953.

EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 25 septembre 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1 ^{er} septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013161176/17.

(130197702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Tobiak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 77.866.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TOBIAK S.A.

Signature

Référence de publication: 2013161102/12.

(130197165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Bati-Pose S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 26.229.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/11/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013161243/12.

(130197883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.



Compagnie Générale de Participations S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.123.

L'administrateur M, Christian Baillet a changé sa résidence de 243, Boulevard Saint-Germain, F-75007 Paris vers:

Chalet Amalia, Grünbühlstrasse 2, CH-3782 Lauenen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161275/12.

(130198470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

AG Trading & Cie, Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 160.945.

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 20/11/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013161193/13.

(130197855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Aldemar, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.817.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2013

L'assemblée générale décide de renouveler jusqu'en 2018 le mandat des administrateurs suivants:

- M. Askar Alshinbayev,
- Me Antoine Meynial, et
- M. Luc Wittner.

La réunion prend note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:

CHESTER & JONES Sàrl, RCS Luxembourg B 120,602, 14 rue Bernard Haal, L -1711 Luxembourg.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013161202/15.

(130198408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

AREA PP France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 119.743.

- 1. La nouvelle dénomination sociale de l'associé Apollo European Real Estate Fund III, L.P., avec siège social au 2711, Centerville Road, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund III, L.P.
- 2. La nouvelle dénomination sociale de l'associé Apollo European Real Estate III (EURO), L.P., avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund III (EURO), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161220/14.

(130198216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.



S.L.Y.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.750.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1119 du 7 mai 2006.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013161009/15.

(130197183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.378.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 27 juin 2013 que:

- la démission de Monsieur José Guillermo GALLIA et de Monsieur Marco SCHNEIDER en tant qu'administrateurs de la Société est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Giovanni SCHNEIDER, né le 10 octobre 1978 à Torino, Italie, résidant Via Rovelli 26, 22100 Como (Italie) a été nommé administrateur de la Société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016.
- le mandat de Monsieur Bruno BEERNAERTS et de Monsieur Patrick MOINET, administrateurs de la Société a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161008/19.

(130197575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Sweetair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 18, val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 93.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161080/10.

(130197103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Te/We S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4562 Differdange, Zone Industrielle Hahneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 68.919.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weber Kornelia.

Référence de publication: 2013161082/10.

(130196933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.



Sakko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6777 Grevenmacher, 1, rue des Remparts.

R.C.S. Luxembourg B 156.303.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161032/10.

(130197496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Risk Systems Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.759.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013161004/14.

(130197147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Sunny Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.470.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013161030/14.

(130197119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Sakura Investments SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 167.883.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 septembre 2013

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Commissaire aux comptes:

Finsev S.A., 5 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAKURA INVESTMENTS SPF, S.A.

Société de gestion de patrimoine familial

Signature

Référence de publication: 2013161034/16.

(130197264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.



Sheffield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.561.

En date du 27 Février 2013 les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Election de Madame Lutgarde Denys, née le 29 Décembre 1967 à Ostende, Belgique, et résidant professionnellement au 46A Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, à la fonction d'Administrateur avec effet au 27 Février 2013 et pour une durée de 5 années.
- Election de M. Fons Mangen, à la fonction de Commissaire aux comptes avec effet au 27 Février 2013 et pour une durée de 5 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013161052/16.

(130197325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.100.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 novembre 2013, a pris note de la démission, avec effet au 7 novembre 2013, de Monsieur Alain BORGERS, de ses fonctions de gérant de la société.

L'associé unique, dans ses résolutions du 15 novembre 2013, a nommé avec effet au 1 ^{er} octobre 2013 et pour une durée indéterminée, un nouveau gérant de catégorie B:

- Mr. Stefan Walter BOLLHALDER, gérant de catégorie B, General Manager, 47, rue Boissière, F-75116 Paris, France.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour SHANGRI-LA HOTELS (EUROPE)

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013161050/17.

(130196987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Winterdoor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.605.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 novembre 2013:

- Transfert du siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Acceptation de la démission de Monsieur Gerardus H. M. Ossevoort de son poste de gérant unique avec effet au 31 octobre 2013;
 - Nomination de quatre nouveaux gérants, pour une durée indéterminée:
- * Monsieur Marc Schintgen, né le 09 mars 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- * Monsieur Ingor Meuleman, né le 04 juin 1971 à Ninove, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- * Monsieur Michal Wittmann, né le 04 février 1950 à Sokolov, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- * Madame Stéphanie Marion, née le 08 octobre 1978 à Thionville, demeurant professionnellement au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013161126/21.

(130197152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.



Adran S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 107.451.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 novembre 2013

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

Signature de catégorie A

- Monsieur Arnoud Jan BOOY, demeurant à Via Vittorio Bachelet n. 2, I-25030 Roncadelle, Italie, Président.

Signature de catégorie B

- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161192/21.

(130198150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Albain Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 179.739.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013161172/14.

(130197683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Nevado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 177.125.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 04 novembre 2013

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique en date du 4 novembre 2013 que:

- Monsieur Semen Nebolsin, directeur des ventes, avec adresse professionnelle au Siromatnicheskaya 2/149 (Moscow) a été élu au poste de gérant de la société avec date effective au 4 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Lux Busines Management S.à r.l.
- Monsieur Semen Nebolsin

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013161543/19.

(130198185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.



Mudra Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.662.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MUDRA CAPITAL S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013161542/12.

(130197766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

MPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.512.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 160.290.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 novembre 2013 que:

- Madame Julia Klingen démissionne de son poste de gérant de classe A de la société avec effet au 15 novembre 2013;
- Geoffrey Limpach, né le 11 avril 1983 à Arlon (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 15 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161541/15.

(130198146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

LLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9690 Watrange, 21, rue Abbé Welter.

R.C.S. Luxembourg B 152.027.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013161500/14.

(130197971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Dolomies et Chaux, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 58.523.

En date du 15 octobre 2013 et avec effet immédiat, Jean-Louis Colette, avec adresse au 16, Avenue des Créneaux, 1200 Woluwe-Saint-Lambert, Belgique, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société DOLOMIES ET CHAUX, avec siège social au 7a, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58523.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161338/13.

(130198067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.



Equine Ostéopathie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.224.

Il a été décidé par le gérant unique de transférer le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert et ce avec effet au 11 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Equine Ostéopathie S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013161349/13.

(130198133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Ellira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 32.847.

EXTRAIT

Les administrateurs, Messieurs Claude GEIBEN, Lou HUBY et Nicolas SCHAEFFER jr., ainsi que le commissaire aux comptes, Monsieur Michel SCHAEFFER, ont démissionné avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 novembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013161355/14.

(130197895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Finagen International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 143.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013161379/10.

(130198444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 41.818.050,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 90.692.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 21 octobre 2013 entre C.B. Fleet International Inc. et C.B. Fleet International (S) Pte. Ltd, il résulte que:

- C.B. Fleet International (S) Pte. Ltd, ayant son siège social au 21 Merchant Road, #04-01 Royal Merukh S.E.A. Building, Singapour 058267, Singapour, et immatriculée sous le numéro 197500145K auprès du 'Accounting and Corporate Regulatory Authority', détient 836,360 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013161260/17.

(130197706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.



Cowans Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.479.

- 1. La nouvelle dénomination sociale de l'associé Apollo European Real Estate Fund II LP, avec siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, New Castle, Delaware, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II, L.P.
- 2. La nouvelle dénomination sociale de l'associé Apollo European Real Estate Fund II (Euro) LP, avec siège social au 2, Manhattanville Road, NY 10577 Purchase, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund II (Euro), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2013.

Référence de publication: 2013161281/15.

(130197806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2013.

Garage R & C Boewer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 55, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 131.897.

EXTRAIT

Suivant acte, reçu par Maître Martine Weinandy, notaire de résidence à Clervaux, en date du 12 novembre 2013, enregistré à Clervaux, le 14 novembre 2013, CLE/2013/1195, Monsieur Roland BOEWER, maître-mécanicien, né à Clervaux, le 12 novembre 1966, demeurant à L-9376 Hoscheid, 62, Haaptstrooss est revoqué comme gérant unique de la société et Madame Chantal BOURKEL, employée privée, née à Wiltz, le 04 avril 1970, demeurant à L-9376 Hoscheid, 62, Haaptstrooss, est nommée comme gérante unique de la société, laquelle est valablement engagée par la signature individuelle de la gérante unique.

Clervaux, le 18 novembre 2013. Martine WEINANDY

l e notaire

Référence de publication: 2013161158/17.

(130197794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Prosol Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.915.

Extrait du procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité des voix de renouveler pour un nouveau terme de six ans le mandat des administrateurs et du Commissaire, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2018, soit:

- FN HERMES S.A., avec siège social à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss, 61, Administrateur, Administrateur délégué et Président du Conseil d'Administration;
 - FIDUNORD S.à r.I, avec siège social à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss, 61, Administrateur;
 - FN SERVICES S.à r.l., avec siège social à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss, 61, Administrateur;
- Birgit TERREN, employée privé, avec adresse professionnelle à L-9991 WEISWAMPACH, Gruuss-Strooss 61, Commissaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 20 novembre 2013.

Pour PROSOL HOLDING S.A.

Société Anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013160994/22.

(130197427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.



Toxic New Art s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 51.079.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013161103/14.

(130197198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Covis Pharma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 164.403.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 4 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 novembre 2013.

Maître Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2013160645/13.

(130196976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Claudas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 9.348.387,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 131.368.

EXTRAIT

En date du 12 novembre 2013, l'un des associés de la Société qui anciennement se prénommait Mersch Investments Partnership LLP a changé de dénomination sociale et est devenu Barclays Luxembourg Holdings SSC.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160639/13.

(130197122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

BGM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 18, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 164.204.

Extrait de la convention de cession de parts sociales du 31 octobre 2013

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 31 octobre 2013, que:

Monsieur Olivier Bastin, demeurant à B-6717 ATTERT, Rue du Fourneau, 206, a cédé 25 parts sociales sur les 25 qu'il détenait dans la société à responsabilité limitée BGM à Madame Aline Vander Borght, demeurant à B-6717 ATTERT, Rue du Fourneau, 206.

Par conséquent, à compter du 31 octobre 2013, Madame Aline Vander Borght détient les 100 parts sociales de la société BGM SARL.

Référence de publication: 2013160607/14.

(130197341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.



APF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.050.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 19 novembre 2013

Réviseur d'entreprises

Les actionnaires ont décidé de renommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013160569/14.

(130196884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

APF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.025.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.052.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 19 novembre 2013:

Réviseur d'entreprises

Les actionnaires ont décidé de renommer Ernst & Young en tant que réviseur d'entreprises de la Société pour une durée d'un an s'achevant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013160570/14.

(130196892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Black Diva Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 37, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.314.

STATUTS

L'an deux mille treize,

Le vingt-et-un octobre.

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Madame Paula Eunice SANTOS DOS REIS, salariée, née à Sao Sebastiao Da Pedreira (Portugal), le 1 ^{er} novembre 1976 épouse de Monsieur Manuel Antonio RODRIGUES DELGADO, demeurant à L-8818 Grevels, 49, rue Principale.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet:

- L'achat, la vente, le négoce, l'import et l'export de produits non réglementés;
- La vente de produits cosmétiques et capillaires, de bijouterie et accessoires.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.



Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

- Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "BLACK DIVA SARL".
- La société exercera son activité sous l'enseigne commerciale: "Produitsblack et Métisse".
- Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Ettelbruck.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Des succursales pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.-€) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées par un versement en espèces, attribuées en totalité à l'associé unique Madame Paula Eunice SANTOS DOS REIS, préqualifiée, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- €) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.
- **Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et Transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, Incapacité, Faillite ou Déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.



Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

- 1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.
- 2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

- Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- Art. 17. Inventaire Bilan. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.
- **Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

- **Art. 19. Dissolution Liquidation.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20. Disposition générale.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2013.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille (1.000.- €) euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, Madame Paula Eunice SANTOS DOS REIS, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:



1. L'associé unique Madame Paula Eunice SANTOS DOS REIS, prénommée, se désigne elle-même comme gérante unique de la société à responsabilité limitée "BLACK DIVA SARL", pour une durée illimitée.

Elle engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montant.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-9053 Ettelbruck, 37, avenue J.-F. Kennedy.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la comparante, celle-ci connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SANTOS DOS REIS, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 octobre 2013. Relation: EAC/2013/14036.

Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 octobre 2013.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2013153294/149.

(130187968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

SWM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 180.186.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty first day of October.

Before us Me Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of SWM Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 180.186 (the "Company").

There appeared,

Schweitzer Mauduit International Inc., a corporation duly formed and validly existing under the laws of the state of Delaware, United States of America, having its registered office at 100 North Point Center East Suite 600, Alpharetta, Georgia 30022, United Stated of America, and registered with the Delaware Secretary of State (the "Sole Shareholder");

here, represented Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 250 (two hundred and fifty) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Increase of the share capital of the Company so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 to EUR 307,920,500 by way of the issuance of 6,158,160 new shares;
- 2. Intervention, subscription and payment of the new shares by way of a contribution in kind by the Sole Shareholder of the Company;
- 3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
 - 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:



First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 307,908,000 (three hundred seven million nine hundred eight thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 307,920,500 (three hundred seven million nine hundred twenty thousand and five hundred Euro) by the issuance of 6,158,160 (six million one hundred fifty eight thousand one hundred sixty) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) (the "New Shares") (the "Increase of Capital").

Second resolution

It is resolved to accept that the Increase of Capital be subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind consisting of the shares representing 100% of the share capital of SWM-Poland sp. z o.o., a Polish limited liability company duly incorporated and validly existing under the laws of Poland, having its registered office in Warsaw, and registered with the register of entrepreneurs of the National Court Register by the District Court for the capital city of Warsaw, XII Division of the National Court register under number KRS 341824 ("SWM Poland"), (the "Contributed Shares").

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subcribe to the above mentioned Increase of Capital by an amount of EUR 307,908,000 (three hundred seven million nine hundred eight thousand Euro) by subscribing to 6,158,160 (six million one hundred fifty eight thousand one hundred sixty) new shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) by way of the contribution of the Contributed Shares.

Expenses

The value of the Contributed Shares is set at USD 418,900,000 equivalent to EUR 307,908,000 (three hundred seven million nine hundred eight thousand Euro).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) it is the legal owner of the Contributed Shares;
- (ii) the Contributed Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iii) the Contributed Shares are not the object of a dispute or claim;
- (iv) the Contributed Shares are freely transferable with all the rights attached thereto;
- (v) SWM Poland is duly organized and validly existing under the laws of Poland;
- (vi) to its knowledge SWM Poland is not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;
- (vii) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Contributed Shares; and
- (viii) all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Shares required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Contributed Shares to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened:

Ashish Advani, Michel Fievez and Mélanie Jean acting as type A managers of the Company, Philippe Salpetier, Sébastien Pauly and Patrick Moinet, acting as type B managers of the Company, each of them being here represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a power of attorney.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirmed the validity of the subscription and payment.

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.



Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at EUR 307,920,500 (three hundred seven million nine hundred twenty thousand and five hundred Euro) divided into 6,158,410 (six million one hundred fifty eight thousand four hundred ten) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty Euro) each, fully paid-up,

herein collectively the "Shares" and individually as the "Share".

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 6,800.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the attorney of the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-et-un octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société SWM Luxembourg, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.186 (la «Société»).

A comparu

Schweitzer Mauduit International Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 100 North Point Center East Suite 600 Alpharetta, Géorgie 30022, Etats-Unis d'Amérique, et étant enregistrée au Delaware Secretary of State (l'«Associé Unique»).

ici représentée par Mr. Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique, a été préalablement informée.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter de son montant actuel de 12.500 EUR à 307.920.500 EUR par l'émission de 6.158.160 nouvelles parts sociales;
 - 2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport par la Société;
- 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et
 - 4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 307.908.000,- EUR (trois cent sept millions neuf cent huit mille Euros) pour le porter de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cent



Euros) à un montant de 307.920.500 EUR (trois cent sept millions neuf cent vingt mille cinq cents Euros) par l'émission de 6.158.160 (six millions cent cinquante-huit mille cent soixante) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), (l'«Augmentation de Capital»).

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que l'Augmentation de Capital soit souscrite par l'Associé Unique au moyen d'un apport en nature effectif à ce jour consistant en les actions représentant 100% du capital social de SWM-Poland sp. z o.o., une société à responsabilité limitée de droit Polonais, valablement formée et existante en vertu des lois de Pologne, ayant son siège social à Varsovie et étant immatriculée auprès du registre des entrepreneurs de la National Court Register by the District Court for the capital city of Warsaw, XII Division of the National Court sous le numéro KRS 341824 («SWM Poland») (les "Parts Sociales Apportées").

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital susmentionnée d'un montant de 307.908.000 EUR (trois cent sept millions neuf cent huit mille Euros) en souscrivant aux 6.158.160 nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 50 EUR (cinquante Euros), le tout étant payé par l'apport des Parts Sociales Apportées.

Évaluation

La valeur des Parts Sociales Apportées a été fixée à 418.900.000 USD equivalent à 307.908.000 EUR (trois cent sept millions neuf cent huit mille Euros). Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

L'Associé Unique apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) il est seul propriétaire de toutes les Parts Sociales Apportées;
- (ii) les Parts Sociales Apportées sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
 - (iii) les Parts Sociales Apportées ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
 - (iv) les Parts Sociales Apportées sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
 - (v) SWM Poland est dûment constituée et existe valablement selon les lois de Pologne;
- (vi) à sa connaissance, SWM Poland ne fait l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;
- (vii) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Parts Sociales Apportées; et
- (viii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Parts Sociales Apportées requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Parts Sociales Apportées soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Ashish Advani, Michel Fievez et Mélanie Jean agissant en leur qualité de gérants de type A de la Société, Philippe Salpetier, Sébastien Pauly et Patrick Moinet, agissant en leur qualité de gérants de type B de la Société, chacun étant représentés par Monsieur Max MAYER, préqualifié, en vertu d'une procuration.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts Sociales Apportées, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précédent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« Art. 6. Le capital social est fixé à 307.920.500 EUR (trois cent sept millions neuf cent vingt mille cinq cents Euros), divisé en 6.158.410 (six millions cent cinquante-huit mille quatre cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 50 EUR



(cinquante Euros) chacune et sont chacune entièrement libérées, lci collectivement les «Parts Sociales» et individuellement la «Part Sociale».

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'Associé Unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ 6.800,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2013. Relation GRE/2013/4259. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013153104/208.

(130186393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Topafives 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 171.599.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-forth day of the month of October.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 1. Mr Robert BRIMEYER, private employee, residing in Luxembourg, as chairman;
- 2. Mr Romain SAZOS, private employee, residing in Luxembourg, as secretary and scrutineer,

acting as members of the bureau and on the basis of a proxy given by the shareholders of Topafives 2 S.à r.l. (hereafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, incorporated initially in the form of a société en commandite par actions and named "Financière Topafives S.C.A." on 19 September 2012 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Memorial") number 2594 of 18 October 2012. The articles of association of the Company were amended for the last time on 14 January 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Memorial number 637 of 15 March 2013,

which proxy given under private seal remained attached to a deed drawn up by the undersigned notary, residing in Diekirch, on 25 July 2013, registered in Diekirch, on 26 July 2013, Relation: DIE/2013/9313, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, not yet deposited at the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the "Notarial Deed").

The appearing persons, acting in their above stated capacity, have requested the undersigned notary to record their declarations and statements as follows:

- that one clerical error appears in the Notarial Deed;
- that the name of two subscribers is not complete in the tables of subscription, in the first resolution and in the second resolution, in the English version and in the French version of the Notarial Deed, and that as a consequence, AXA LBO Fund V Core FCPR and AXA East Town LBO Co-Invest FCPR should be read AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe and AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe;
- that accordingly, on pages 3, 4 and 5 in the English version of the Deed, the tables recording the subscriptions and the two resolutions must be read as follows:

First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from six million five hundred and thirty thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 6,530,998.-) to twelve million seven hundred and twelve thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 12,712,998.-) for a total subscription price of six million one hundred and eighty-



two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) (the "Total Subscription Price") by the issuance of a total of six million one hundred and eighty-two thousand (6,182,000) shares.

Thereupon,

(i) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD. and (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe (together the "Subscribers I") represented as indicated above, subscribed to six million eighty-two thousand (6,082,000) shares (the "New Shares I"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each and paid such New Shares I as set out below by way of a contribution in cash of six million eighty-two thousand Euro (EUR 6,082,000.-) in the following proportions:

Subscriber	Value of the	Number
	contribution	of New
	(EUR)	Shares I
		subscribed
		in the
		Company
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par		
AXA Investment Managers Private Equity Europe	4,930,070	4,930,070
Euro Anchor Holdings PTE LTD	575,965	575,965
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté		
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	575,965	575,965
TOTAL	6,082,000	6,082,000

(ii) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (iv) Trèfle S.A.S. and (v) Trèfle II S.A.S. (together the "Subscribers II") represented as indicated above, subscribed to one hundred thousand (100,000) shares (the "New Shares II"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each and paid such New Shares II as set out below by way of a contribution in cash of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-)

Subscriber	Value of the	Number
	contribution	of New
	(EUR)	Shares II
		subscribed
		in the
		Company
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par		
AXA Investment Managers Private Equity Europe	65,041	65,0 4 1
Euro Anchor Holdings PTE LTD	7,569	7,569
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté		
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	7,569	7,569
Trèfle S.A.S	3,964	3,964
Trèfle II S.A.S	15,857	15,857
TOTAL	100,000	100,000

It is resolved to issue the New Shares II in the proportion set out in the table above.

The meeting resolved to allocate the Total Subscription Price amounting to six million one hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) to the share capital of the Company.

Proof of the the payment of the Total Subscription Price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to amend the first indent of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The meeting resolved to approve the transfer (the "Transfer") of one (1) share of the Company held by AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe to Mr Nicolas Darnaud, residing professionally at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (the "Transferee") and to approve the Transferee as a new shareholder of the Company."

- that accordingly, on pages 8, 9 and 10 in the French version of the Deed, the tables recording the subscriptions must be read as follows:



«Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de six millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 6.530.998,-) à douze millions sept cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 12.712.998,-) pour un prix total de souscription de six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) (le «Prix Total de Souscription») par l'émission d'un total de six millions cent quatre-vingt-deux mille (6.182.000) parts sociales.

Par conséquent,

(iii) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD. et (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe (ensemble les "Souscripteurs I") représentés tel qu'indiqué plus haut, ont souscrit à six millions quatre-vingt-deux mille (6.082.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales I"), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ont payé ces Nouvelles Parts Sociales I tel qu'indiqué ci-dessous par un apport en numéraire de six millions quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.082.000,-) dans les proportions ci-dessous:

Souscripteur	Valeur de	Nombre de
	l'apport	Nouvelles
	(EUR)	Parts
		Sociales I
		souscrites
		dans la
		Société
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par		
AXA Investment Managers Private Equity Europe	4.930.070	4.930.070
Euro Anchor Holdings PTE LTD	575.965	575.965
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté		
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	575.965	575.965
TOTAL	6.082.000	6.082.000

(iv) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (iv) Trèfle S.A.S. et (v) Trèfle II S.A.S. (ensemble les "Souscripteurs II") représentés tel qu'indiqué plus haut ont souscrit à cent mille (100.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales II"), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ont payé ces Nouvelles Parts Sociales II tel qu'indiqué ci-dessous par un apport en numéraire de cent mille Euros (EUR 100.000,-).

Souscripteur	Valeur de	Nombre de
	l'apport	Nouvelles
	(EUR)	Parts
		Sociales II
		souscrites
		dans la
		Société
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par		
AXA Investment Managers Private Equity Europe	65.0 4 1	65.0 4 1
Euro Anchor Holdings PTE LTD	7.569	7.569
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté		
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	7.569	7.569
Trèfle S.A.S	3.964	3.964
Trèfle II S.A.S	15.857	15.857
TOTAL	100.000	100.000

Il est décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales II dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessus.

L'assemblée a décidé d'allouer le Prix de Souscription Total sélevant à six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) au capital social de la Société

Preuve du paiement du Prix de Souscription Total a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme décrit dans l'ordre du jour.



Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la cession (la «Cession») d'une (1) part sociale de la Société détenue par AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe à M. Nicolas Darnaud, demeurant professionnellement au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (le «Cessionnaire») et d'approuver le Cessionnaire comme nouvel associé de la Société.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at eight hundred euro (EUR 800.-).

The said appearing persons, acting in their above stated capacity, declares that all other articles and clauses of the Notarial Deed remain unchanged and they have required the notary to mention the present rectification wherever necessary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire, de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Robert BRIMEYER, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme président;
- 2. Monsieur Romain SAZOS, employé privé, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur,

agissant en leur qualité de membres du bureau et sur base d'une procuration donnée par les associés de Topafives 2 S.à r.l. (désignée ci-après comme étant la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, constituée initialement sous la forme d'une société en commandite par actions et dénommée «Financière Topafives S.C.A.» en date du 19 septembre 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2594 du 18 octobre 2012. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 14 janvier 2013 par acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 637 du 15 mars 2013,

laquelle procuration donnée sous seing privé, est restée annexée à un acte rédigé par le notaire soussigné, notaire de résidence à Diekirch, du 25 juillet 2013, enregistré à Diekirch, le 26 juillet 2011, Relation: DIE/2013/9313, non encore déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Acte Notarié»),

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, ont requis le notaire soussigné de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations,

- qu'une erreur de plume s'est glissée dans l'Acte Notarié,
- que le nom de deux souscripteurs n'est pas complet dans les tableaux de souscription, dans la version anglaise et dans la version française de l'Acte Notarié, et qu'en conséquence, AXA LBO FUND V Core FCPR et AXA East Town LBO Co-Invest FCPR devrait être lu AXA LBO FUND V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe et AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe,
- qu'en conséquence, aux pages 3, 4 et 5 dans la version anglaise dudit Acte Notarié, les tableaux de souscriptions doivent se lire comme suit:

"First resolution

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company from six million five hundred and thirty thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 6,530,998.-) to twelve million seven hundred and twelve thousand nine hundred and ninety-eight Euro (EUR 12,712,998.-) for a total subscription price of six million one hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) (the "Total Subscription Price") by the issuance of a total of six million one hundred and eighty-two thousand (6,182,000) shares.

Thereupon,

(v) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD. and (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe (together the "Subscribers I") represented as indicated above, subscribed to six million eighty-two thousand (6,082,000) shares (the "New Shares I"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each and paid such New Shares I as set out below by way of a contribution in cash of six million eighty-two thousand Euro (EUR 6,082,000.-) in the following proportions:



Subscriber	Value of the	Number
	contribution	of New
	(EUR)	Shares I
		subscribed
		in the
		Company
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par		
AXA Investment Managers Private Equity Europe	4,930,070	4,930,070
Euro Anchor Holdings PTE LTD	575,965	575,965
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté		
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	575,965	575,965
TOTAL	6,082,000	6,082,000

(vi) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (iv) Trèfle S.A.S. and (v) Trèfle II S.A.S. (together the "Subscribers II") represented as indicated above, subscribed to one hundred thousand (100,000) shares (the "New Shares II"), with a nominal value and subscription price of one Euro (EUR 1.-) each and paid such New Shares II as set out below by way of a contribution in cash of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-)

Subscriber	Value of the	Number
	contribution	of New
	(EUR)	Shares II
		subscribed
		in the
		Company
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représe	enté par	
AXA Investment Managers Private Equity Europe	65,041	65,041
Euro Anchor Holdings PTE LTD	7,569	7,569
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque rep	présenté	
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	7,569	7,569
Trèfle S.A.S.	3,964	3,964
Trèfle II S.A.S.	15,857	15,857
TOTAL	100,000	100,000

It is resolved to issue the New Shares II in the proportion set out in the table above.

The meeting resolved to allocate the Total Subscription Price amounting to six million one hundred and eighty-two thousand Euro (EUR 6,182,000.-) to the share capital of the Company.

Proof of the the payment of the Total Subscription Price was shown to the undersigned notary.

The meeting resolved to amend the first indent of article 5 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda.

Second resolution

The meeting resolved to approve the transfer (the "Transfer") of one (1) share of the Company held by AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe to Mr Nicolas Darnaud, residing professionally at 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (the "Transferee") and to approve the Transferee as a new shareholder of the Company."

- qu'en conséquence, aux pages 65, 66, 67, 68, 69 et 70 dans la version française dudit Acte Notarié, les tableaux de souscriptions doivent se lire comme suit:

«Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de six millions cinq cent trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 6.530.998,-) à douze millions sept cent douze mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Euros (EUR 12.712.998,-) pour un prix total de souscription de six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) (le «Prix Total de Souscription») par l'émission d'un total de six millions cent quatre-vingt-deux mille (6.182.000) parts sociales.

Par conséquent,

(vii) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD. et (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe (ensemble les "Souscripteurs I") représentés tel qu'indiqué plus haut, ont souscrit à six millions quatre-vingt-deux mille (6.082.000) parts sociales (les



"Nouvelles Parts Sociales I"), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ont payé ces Nouvelles Parts Sociales I tel qu'indiqué ci-dessous par un apport en numéraire de six millions quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.082.000,-) dans les proportions ci-dessous:

Souscripteur	Valeur de	Nombre de
	l'apport	Nouvelles
	(EUR)	Parts
		Sociales I
		souscrites
		dans la
		Société
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par		
AXA Investment Managers Private Equity Europe	4.930.070	4.930.070
Euro Anchor Holdings PTE LTD	575.965	575.965
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté		
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	575.965	575.965
TOTAL	6.082.000	6.082.000

(viii) AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (ii) Euro Anchor Holdings PTE LTD (iii) AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe, (iv) Trèfle S.A.S. et (v) Trèfle II S.A.S. (ensemble les "Souscripteurs II") représentés tel qu'indiqué plus haut, ont souscrit à cent mille (100.000) parts sociales (les "Nouvelles Parts Sociales II"), d'une valeur nominale et un prix de souscription d'un Euro (EUR 1,-) chacune et ont payé ces Nouvelles Parts Sociales II tel qu'indiqué ci-dessous par un apport en numéraire de cent mille Euros (EUR 100.000,-)

Souscripteur	Valeur de	Nombre de Nouvelles
	l'apport	Parts
	(EUR)	Sociales II
	(====)	souscrites
		dans la
		Société
AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par		
AXA Investment Managers Private Equity Europe	65.0 4 1	65.0 4 1
Euro Anchor Holdings PTE LTD	7.569	7.569
AXA East Town LBO Co-Invest FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté		
par AXA Investment Managers Private Equity Europe	7.569	7.569
Trèfle S.A.S	3.964	3.964
Trèfle II S.A.S	15.857	15.857
TOTAL	100.000	100.000

Il est décidé d'émettre les Nouvelles Parts Sociales II dans les proportions indiquées dans le tableau ci-dessus.

L'assemblée a décidé d'allouer le Prix de Souscription Total s'élevant à six millions cent quatre-vingt-deux mille Euros (EUR 6.182.000,-) au capital social de la Société

Preuve du paiement du Prix de Souscription Total a été montrée au notaire soussigné.

L'assemblée a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société comme décrit dans l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver la cession (la «Cession») d'une (1) part sociale de la Société détenue par AXA LBO Fund V Core FCPR, un fonds commun de placement à risque représenté par AXA Investment Managers Private Equity Europe à M. Nicolas Darnaud, demeurant professionnellement au 20 place Vendôme, 75001 Paris, France (le «Cessionnaire») et d'approuver le Cessionnaire comme nouvel associé de la Société.».

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à huit cents euros (EUR 800.-).

Lesquels comparants, agissant en leur susdite qualité, déclarent que tous les autres articles et rubriques de ladite assemblée générale extraordinaire restent inchangés et ils ont prié le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture et interprétation en langue française donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. BRIMEYER, R. SAZOS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 25 octobre 2013. Relation: DIE/2013/13243. Reçu douze (12,-) euros.

Le Receveur p.d. (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153115/322.

(130187160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Actis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.632.

RECTIFICATIF

Version corrigée de la publication enregistrée et déposée le 31.10.2013 sous la référence L130185857 Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTIS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013160552/13.

(130197429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Energy Ventures Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.

R.C.S. Luxembourg B 158.004.

L'an deux mille treize, le neuf octobre.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ENERGY VENTURES IN-VESTMENTS S.A.", ayant son siège social à L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont, Résidence an der Gaass, R.C.S. Luxembourg section B numéro 158.004, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 574 du 28 mars 2011 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, prénommé, en date du 28 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 553 du 6 mars 2013.

L'assemblée est présidée par Madame Françoise Dominique MINGUET, administrateur de sociétés, demeurant à Durbuy (B).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thanh Liêm NGUYEN, administrateur de sociétés, demeurant à Steinsel.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'objet social et modification subséquente de l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:
- " Art. 3. La Société a pour objet exclusif la gestion du Fonds d'investissement spécialisé «Solar World Invest Fund-SIF» en tant qu'associé commandité, le terme anglais retenu étant celui de General Partner. La Société peut déléguer la gestion



du FIS «Solar World Invest Fund-SIF» à un professionnel du secteur financier, agréé par la CSSF, auquel cas la Société agira en tant que conseiller en investissements dont l'activité se limitera au conseil en investissement de la sicav-fis «Solar World Invest Fund SIF».

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»;

- 2.- Modification des pouvoirs de signature et modification subséquente des articles 13 et 14 des statuts;
- 3.- Nomination d'un nouvel administrateur:
- 4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de changer en conséquence l'article 3 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet exclusif la gestion du Fonds d'investissement spécialisé «Solar World Invest Fund-SIF» en tant qu'associé commandité, le terme anglais retenu étant celui de General Partner. La Société peut déléguer la gestion du FIS «Solar World Invest Fund-SIF» à un professionnel du secteur financier, agréé par la CSSF, auquel cas la Société agira en tant que conseiller en investissements dont l'activité se limitera au conseil en investissement de la sicav-fis «Solar World Invest Fund SIF».

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier les pouvoirs de signature pouvant engager la société et de modifier en conséquence les articles 13 et 14 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 13.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

« **Art. 14.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou ou par la signature individuelle d'un administrateur délégué. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer à la fonction d'administrateur:

Monsieur Sébastien Jacques CORDOLIANI, administrateur, né à Marseille (F) le 24 novembre 1980, demeurant à F-57840 Ottange (F), 19, rue des Ecoles.

La durée du mandat du nouvel administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination à la fonction d'administrateur, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par l'article 13 des statuts, à la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle

- 1. Madame Françoise Dominique MINGUET, administrateur de sociétés, née le 23 septembre 1965 et demeurant à B-6940 Durbuy, rue du Vieux Curé, 4
- 2. Monsieur Patrick Georges MANIQUET, administrateur de sociétés, né à Namur le 5 mars 1958, demeurant à B-6900 Marche en Famenne, 62, Route de Waillet.

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2019.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euro (EUR 1.200).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.



Signé: Minguet, Nezar, NGUYEN, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 octobre 2013. Relation: LAC/2013/46047. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Référence de publication: 2013153403/93.

(130188216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Kering Luxembourg S.A., Société Anonyme, (anc. Gucci Luxembourg S.A.).

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse. R.C.S. Luxembourg B 69.008.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-ninth day of October,

before Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of GUCCI LUXEMBOURG S.A., a Luxembourg public company limited by shares (société anonyme), having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 69.008 (the Company).

The Meeting is chaired by Ms. Peggy Simon, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt,

who appoints herself as scrutineer and who elects as secretary of the Meeting Ms. Mariette Schou, private employee, residing professionally at Echternach, 9, Rabatt (the chairman, the secretary and the scrutineer collectively referred to as the Bureau of the Meeting).

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present deed after having been signed by the proxyholder of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies of the shareholders represented at the present Meeting, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that

- I. it appears from the attendance list that all the shares, representing the entire share capital of the Company, are represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the below agenda;
 - II. the agenda of the Meeting is as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Change of the Company's name from "GUCCI LUXEMBOURG S.A." to "KERING LUXEMBOURG S.A." and amendment to article 1. of the articles of association of the Company (the Articles), which shall henceforth read as follows:
- " Art. 1. Name. The name of the company is "KERING LUXEMBOURG S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."
- 3. Amendment to the corporate object of the Company and amendment to article 3. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate Object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.



- 3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may perform and manage any and all retail activities, including without limitation the marketing and sale of clothes, baggage, leather goods, shoes, clocks and watches, jewellery, fragrances, cosmetics, sunglasses, stationery, accessories and more generally any products of any trademark whatsoever.
- 3.5. The Company may also perform and manage any and all wholesale activities with respect to any products of any trademark whatsoever.
- 3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."
 - 4. Amendment to article 7.4. of the Articles; and
 - 5. Miscellaneous.
 - III. then the Meeting, after deliberation, has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the Company's name from "GUCCI LUXEMBOURG S.A." to "KERING LUXEMBOURG S.A." and to amend article 1. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 1. Name. The name of the company is "KERING LUXEMBOURG S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Third resolution

The Meeting resolves to amend the corporate object of the Company and to amend article 3. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

- 3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.



- 3.4. The Company may perform and manage any and all retail activities, including without limitation, the marketing and sale of clothes, baggage, leather goods, shoes, clocks and watches, jewellery, fragrances, cosmetics, sunglasses, stationery, accessories and more generally any products of any trademark whatsoever.
- 3.5. The Company may also perform and manage any and all wholesale activities with respect to any products of any trademark whatsoever.
- 3.6. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 7.4. of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 7.4. Representation.

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the sole signature of the delegate to the day-to-day management of the Company appointed in accordance with article 7.2 (iii) of the present articles of association.
- (iii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom special signatory powers have been delegated."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Echternach, on the day stated above.

This deed has been read to the appearing persons, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-neuvième jour d'octobre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée) de GUCCI LUXEMBOURG S.A., une société anonyme luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.008 (la Société).

L'Assemblée es présidée par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette Schou, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt (le président, le secrétaire et le scrutateur sont ensemble désignés le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiquées sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée, après avoir été paraphées et signées ne varietur par les personnes apparentes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le président déclare et requis le notaire d'acter que:

- I. il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions, représentant l'entièreté du capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et statuer sur l'ordre du jour ci-dessous;
 - II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modification de la dénomination de la Société de "GUCCI LUXEMBOURG S.A." en "KERING LUXEMBOURG S.A." et modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts), qui aura désormais la teneur suivante:
 - " Art. 1 er. Dénomination. La dénomination de la Société est "KERING LUXEMBOURG S.A." (la Société).

La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

3. Modification de l'objet social de la Société et modification de l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:



" Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la mise à disposition d'un portefeuille composé de titres et brevets de toute origine, et participer à la création, le développement et le contrôle de toute société, l'acquisition, par voie d'investissement, souscription ou d'option, de titres et brevets, pour les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement développer ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tout concours, prêts, avances ou garanties.

- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'Intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société pourra effectuer et gérer toutes les activités de vente au détail, y compris, sans limitation, la commercialisation et la vente de vêtements, bagages, maroquinerie, chaussures, horloges et montres, bijoux, parfums, cosmétiques, lunettes, articles de papeterie, accessoires et plus généralement tous les produits de toute marque que ce soit.
 - 3.5 La Société pourra aussi réaliser et gérer toutes les activités de vente en gros à l'égard des produits de toute marque.
- 3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."
 - 4. Modification de l'article 7.4. des Statuts; et
 - 5. Divers.
 - III. puis l'Assemblée, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à l'Assemblée, celle-ci renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société de "GUCCI LUXEMBOURG S.A." à "KERING LUXEMBOURG S.A." et modifier l'article 1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 1 er . Dénomination. La dénomination de la Société est "KERING LUXEMBOURG S.A." (la Société).

La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social de la Société et modifier l'article 3 des Statuts, de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

" Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour la création, la gestion, le développement et la mise à disposition d'un portefeuille composé de titres et brevets de toute origine, et participer à la création, le développement et le contrôle



de toute société, l'acquisition, par voie d'investissement, souscription ou d'option, de titres et brevets, pour les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement développer ces titres et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tout concours, prêts, avances ou garanties.

- 3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4 La Société pourra effectuer et gérer toutes les activités de vente au détail, y compris, sans limitation, la commercialisation et la vente de vêtements, bagages, maroquinerie, chaussures, horloges et montres, bijoux, parfums, cosmétiques, lunettes, articles de papeterie, accessoires et plus généralement tous les produits de toute marque que ce soit.
 - 3.5 La Société pourra aussi réaliser et gérer toutes les activités de vente en gros à l'égard des produits de toute marque.
- 3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7.4 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" 7.4. Représentation.

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers, par la signature unique du délégué à la gestion journalière de la Société nommé conformément à l'article 7.2 (iii) des présents statuts.
- (iii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués."

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaut.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le présent acte a été lu aux personnes comparantes, elles l'ont signé avec le notaire instrumentant.

Signé: R. SONNENSCHEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 novembre 2013. Relation: ECH/2013/2031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153472/253.

(130188140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Pacific Specialised Finance Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 179.646.

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of October,

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

CREDIT SUISSE AG (the "Sole Shareholder"), a public limited company with registered office at Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Switzerland and registered with the Zurich Trade and Companies Register under number CH-020.3.923.540-1,

here represented by Mrs Géraldine Nucera, private employee, professionally residing at L-2740 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 October 2013.



The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder is the sole shareholder of Pacific Specialised Finance Capital S.A. (hereinafter the "Company"), a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.646, incorporated on 12 August 2013 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

According to article 67 (1) and (2) of the amended Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, when a société anonyme has a single shareholder, it shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and its decisions shall be recorded in minutes.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions before the undersigned notary in accordance with article 67 (1) and (2) of the amended Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) change the currency of the share capital of the Company amounting to EUR 31,000.- (in words: thirty one thousand Euro) from Euro to South African Rand at an exchange rate fixed on 17 October 2013 (ZAR 13.4615 for EUR 1.-), so that the Company's share capital is fixed at ZAR 417,306 (in words: four hundred seventeen thousand three hundred six South African Rand) and, (ii) as a consequence to convert the existing shares of the Company into 417,306 (in words: four hundred seventeen thousand three hundred six) ordinary shares having a nominal value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each and having the features set out in the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create an authorised share capital of the Company in an amount of ZAR 10,003,500,000 (in words: ten billion three million five hundred thousand South African Rand) represented by any class of shares as decided by the board of directors of the Company, which authorised share capital will expire five years after the date of publication of these resolutions in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the report of the directors of the Company concerning the limitation or cancellation of the preferential subscription right in the scope of the authorised capital.

Fourth resolution

As a consequence of the above the Sole Shareholder resolves to restate Article 5 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

" Art. 5. Share Capital.

- 5.1. The Company's subscribed share capital amounts to ZAR 417,306 (in words: four hundred seventeen thousand three hundred six South African Rand) represented by 417,306 (in words: four hundred seventeen thousand three hundred six) ordinary shares having a nominal value of ZAR 1 (in words: one South African Rand) each (the "Shares").
- 5.2. The subscribed share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Association, subject to the mandatory provisions of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.
- 5.3. The Company shall have an authorized share capital of an aggregate amount of ZAR 10,003,500,000 (in words: ten billion three million five hundred thousand South African Rand).
- 5.4 Within the limits of the authorized share capital, the Board of Directors is authorized and empowered to realize any increase of the share capital, in one or several installments, by issuing further shares of any class against payment in cash or in kind, by contribution of claims or by capitalization of reserves.
- 5.5 The authorization granted in this Article 5 to the Board of Directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital will expire 5 (five) years after the publication of the articles of association of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and can be renewed by the extraordinary meeting of Shareholders in accordance with the applicable legal provisions.
- 5.6 The Board of Directors may limit or cancel the Shareholders' preferential rights to subscribe for the Shares and may issue the Shares to such persons and at such price with or without a share premium and paid up by contribution in kind or for cash or by incorporation of claims or capitalisation of reserves or in any other way as the Board of Directors may determine.
- 5.7 The Board of Directors is authorized to do all things necessary to amend Article 5.1 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this Article 5. The Board of Directors is empowered to take or authorize the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance



with the amended Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies. Furthermore, the Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares of any class or to do all things necessary to amend Article 5.1 of the Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this Article 5."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 7 of the articles of association of the Company so that it reads as follows:

" Art. 7. Form of Shares.

- 7.1 All the Shares of the Company shall be issued in registered form only. No conversion of the Shares into bearer shares shall be permissible.
- 7.2 The Company shall keep at its registered office a register (the "Company Register") of the Shares in issue in the Company, which register must specify:
 - (i) the precise designation of each shareholder and the number of Shares held by him;
 - (ii) the payments made on the Shares;
 - (iii) transfers and the dates thereof;
 - (iv) any amendments made to the deed of incorporation of the Company.
- 7.3 Certificates evidencing the registration of holders of Shares in the Company in the Company Register may be delivered to each shareholder.
- 7.4 In addition to the Company Register, the Company may keep, for any Shares, a register of shareholders in any foreign country in which the Company has an office (including share transfer or share registration office) or a branch."

Estimate of costs.

The above-named parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company at EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, acting as stated above, known to the notary, by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois d'octobre Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

CREDIT SUISSE AG (l'"Actionnaire Unique"), une société anonyme ayant son siège social au Paradeplatz 8, 8001 Zurich, Suisse et immatriculée au Registre commercial de Zurich sous le numéro CH-020.3.923.540-1,

ici représentée par Madame Géraldine Nucera, employée privée, résidant professionnellement au L-2740 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 18 Octobre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel il sera enregistré.

L'Actionnaire Unique est l'actionnaire unique de Pacific Specialised Finance Capital S.A. (la "Société"), une société anonyme existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.646, constituée le 12 août 2013 en vertu d'un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Aux termes de l'article 67 (1) et (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, lorsqu'une société anonyme a un actionnaire unique, celui exercera tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et ses décisions seront constatées par écrit.

L'Actionnaire Unique, agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société adopte les résolutions suivantes en accord avec l'article 67 (1) et (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.



Première résolution

L'Actionnaire Unique décide de (i) changer la devise du capital social de la Société s'élevant à EUR 31.000 (en lettres: trente et un mille Euro) d'Euro en Rand sud-africains à un taux de change fixé le 17 Octobre 2013 (ZAR 13,4615 pour EUR 1), de telle manière à ce que le capital social de la Société soit fixé à ZAR 417.306 (en lettres: quatre cent dix-sept mille trois cent six Rand sud-africains) et, (ii) conséquemment de convertir les actions existantes de la société en 417.306 (en lettres: quatre cent dix-sept mille trois cent six) actions ordinaires ayant une valeur nominale de ZAR 1 (en lettres: un Rand sud-africain) chacune et ayant les termes figurant dans les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique décide de créer un capital autorisé de la Société s'élevant à un montant de ZAR 10.003.500.000 (en lettres: dix milliards trois millions cinq cent mille Rand sud-africains) représenté par toutes classes d'actions tel que déterminé par le Conseil d'Administration de la Société, lequel capital autorisé expirera cinq années après la publication de ces résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique reconnaît le rapport des administrateurs de la Société relatif à la limitation ou suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre du capital autorisé.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus l'Actionnaire Unique décide de reformuler l'Article 5 des statuts de la société afin qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital souscrit de ZAR 417.306 (en lettres: quatre cent dix-sept mille trois cent six Rand sudafricains) divisé en 417.306 (en lettres: quatre cent dix-sept mille trois cent six) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de ZAR 1 (en lettres: un Rand sud-africain chacune (les «Actions»).
- 5.2 Le capital souscrit de la Société peut à tout moment être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant aux conditions requises pour la modification des Statuts, sous réserve du respect des dispositions impératives de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
- 5.3 La Société a un capital social autorisé total de ZAR 10.003.500.000 (en lettres: dix milliards trois millions cinq cent mille Rand sud-africains).
- 5.4 Dans les limites du capital social autorisé, le Conseil d'Administration est autorisé et a pouvoir de réaliser toute augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en émettant des actions de toutes classes supplémentaires contre paiement en espèces ou en en nature, par contribution de créances ou par capitalisation de réserves.
- 5.5 L'autorisation conférée dans cet Article 5 au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé expirera 5 (cinq) années après la publication des statuts de la Société au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et peut être renouvelé par l'assemblée extraordinaire des Actionnaires en accord avec les dispositions légales.
- 5.6 Le Conseil d'administration peut limiter ou supprimer les droits préférentiels de souscription et peut émettre les Actions à telles personnes et à tel prix avec ou sans prime d'émission et libérées avec par un apport en nature ou en espèces ou par incorporation de créance ou capitalisation de réserves ou de toute manière telle que déterminé par le Conseil d'Administration.
- 5.7 Le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes mesures requises afin de faire modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de faire constater la modification du capital social de la Société suite à une augmentation de capital conformément à cet Article 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de prendre et d'autoriser les actions requises pour l'exécution et la publication telle modification en accord avec la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. De plus, le Conseil d'Administration pour donner pouvoir à tout administrateur ou autre responsable de la Société, ou toute autre personne autorisée, d'accepter toutes souscriptions et de recevoir paiement pour les actions de toutes classes ou de prendre toutes autres mesures requises afin de modifier l'Article 5.1 des Statuts afin de faire constater la modification du capital social suivant augmentation du capital social sous cet Article 5."

Cinquième résolution

L'Actionnaire Unique décide de reformuler l'Article 7 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

" Art. 7. Forme des actions.

- 7.1 Toutes les Actions de la Société seront émises en forme nominative. Aucune conversion en actions au porteur ne sera permise.
- 7.2 La Société conservera au siège social un registre (le "Registre de la Société") des Actions émises, lequel registre devra indiquer:
 - (i) l'indication précise de chaque Actionnaire ainsi que le nombre d'Actions détenues par lui;
 - (ii) les paiements faits sur les Actions;



- (iii) les transferts et les dates des transferts;
- (iv) toutes les modifications apportées à l'acte de constitution de la Société.
- 7.3 Des Certificats faisant preuve de l'inscription des actionnaires de la Société dans la Registre de la Société pourront être délivrés aux Actionnaires.

7.4 En plus du Registre de la Société, la Société pourra tenir, pour toutes Actions, un registre des actionnaires ordinaires en tout pays étranger dans lequel la Société à une représentation (y inclus une représentation de transfert d'actions ou d'inscriptions) ou une succursale."

Frais

Les parties comparantes estiment que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge s'élève à environ 1.200 EUR (en lettres: mille deux cents Euro).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2013. Relation: LAC/2013/47930. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME.

Luxembourg, le 4 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153667/200.

(130187784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Capital Ventures (Australasia) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 87.722.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of October.

Before Maître Francis Kesseler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ITW Participations S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.382 (the "Sole Shareholder");

Here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch Sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the Sole Shareholder of "Capital Ventures (Australasia) S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Jean-Joseph Wagner, notary public in Sanem, on 24 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1226 of 20 August 2002, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 87.722 (the "Company").
- II.- That the 13 (thirteen) shares, with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;



- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 13,000 (thirteen thousand Euros) to EUR 14,000 (fourteen thousand Euros) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 238,200.62 (two hundred thirty-eight thousand two hundred and 62/100 Euros) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of EUR 100 (one hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
 - 3. Subscription and payment by ITW Participations S.a r.l. of the new share by way of a contribution in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 13,000 (thirteen thousand Euros) to EUR 14,000 (fourteen thousand Euros) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euros) (the "New Share"), to be fully paid up through a contribution in kind of a global amount of EUR 239,200.62 (two hundred thirty-nine thousand two hundred and 62/100 Euros), subject to the payment of a share premium amounting to EUR 238,200.62 (two hundred thirty-eight thousand two hundred and 62/100 Euros) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of EUR 100 (one hundred Euros) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium by the contribution in kind consisting of a receivable in an amount of EUR 239,200.62 (two hundred thirty-nine thousand two hundred and 62/100 Euros) (the "Contribution").

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares, subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to EUR 239,200.62 (two hundred thirty-nine thousand two hundred and 62/100 Euros). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Claude Malivert, with professional address at 3-5, rue Saint Georges, 75009 Paris, France;
- b) Leanne Ono, with professional address at 1000 N. Milwaukee Avenue, Glenview, Illinois 60025-2423, United States of America; and
- c) Monique Martins, with professional address at 193, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mrs Sofia Afonso Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.



Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- ITW Participations S.a r.l.: 14 (fourteen) shares.

The notary acts that the 14 (fourteen) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 5.1 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" 5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at fourteen thousand euros (EUR 14,000) represented by fourteen (14) shares with a nominal value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each (hereafter referred to as "Shares")."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire public résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

ITW Participations S.à r.l., une société constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.382 Associé Unique»);

par la présente représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'associé unique de «Capital Ventures (Australasia) S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social sis au 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, le 24 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1226 du 20 août 2002 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 87.722 (la «Société»).
- II.- Que les 13 (treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour sur lesquels l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille Euro) afin de le porter de son montant actuel de 13.000 EUR (treize mille Euro) à 14.000 EUR (quatorze mille Euro) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant



total de 238.200,62 EUR (deux cent trente-huit mille deux cents et 62/100 Euro), dont un montant de 100 EUR (cent Euro) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

- 3. Souscription et paiement par ITW Participations S.à r.l. de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en nature;
- 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 5. Modification corrélative du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société; et
- 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Second résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille Euro), afin de le porter de son montant actuel de 13.000 EUR (treize mille Euro) à un montant de 14.000 EUR (quatorze mille Euro) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1.000 EUR (mille Euro) (la «Nouvelle Part»), devant être entièrement libérée par un apport en nature d'un montant global de 239.200,62 EUR (deux cent trente-neuf mille deux cents et 62/100 Euro), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 238.200,62 EUR (deux cent trente-huit mille deux cents et 62/100 Euro) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 100 EUR (cent Euro) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part et de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature consistant en une créance d'un montant de 239.200,62 EUR (deux cent trente-neuf mille deux cents et 62/100 Euro) Apport»).

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

L'Associé Unique déclare souscrire à la Nouvelle Part moyennant le paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette totale de l'Apport s'élève à 239.200,62 EUR (deux cent trente-neuf mille deux cents et 62/100 Euro). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Claude Malivert, avec adresse professionnelle au 3-5 rue Saint Georges, 75009 Paris, France;
- b) Leanne Ono, avec adresse professionnelle au 1000 N. Milwaukee Avenue, Glenview, Illinois 60025-2423, Etats-Unis d'Amérique; et
- c) Monique Martins, avec adresse professionnelle au 193, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes la participation au capital social de la Société est désormais composée:

- ITW Participations S.à r.l.: 14 (quatorze) parts sociales.



Le notaire établit que les 14 (quatorze) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **5. Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille Euro (14.000 EUR), représenté par 14 (quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de mille Euro (1.000 EUR) chacune (ci-après dénommées les «Parts Sociales»).»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13178. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2013153310/210.

(130187811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Di Cato Parachevement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 181.306.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-huit octobre.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

Monsieur Alain DI CATO, ingénieur-entrepreneur, né à Ettelbruck, le 28 novembre 1979, demeurant à L-9674 Nocher, 16, um Knupp,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après "La Société"), qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 5, 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.
- **Art. 2.** La société a pour objet les activités relatives au montage d'échafaudages, à la confection de chapes, à l'entreprise d'isolation thermique, acoustique et d'étanchéité, à la pose, au montage et à la restauration d'éléments préfabriqués et de parquets.

Elle pourra en outre exercer les activités de carreleur, marbrier, tailleur de pierres, peintre, plafonnier et façadier.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.



Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'entreprises liées, de sociétés liées ou de tiers liés.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société aura la dénomination «DI CATO PARACHEVEMENT S.àr.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Schieren.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'associé unique ou une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,00 €) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- **Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Titre II. Administration

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) est/sont révocables «ad nutum».

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.



Titre III. Exercice social, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Titre IV. Dissolution, Liquidation

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, à un compte bancaire de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,00) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ NEUF CENTS EUROS (900,00 €).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.
- 2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée Monsieur Alain DI CATO, prénommé. Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Remarque

L'attention de la partie comparante a été attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises afin d'exercer les activités telles que décrites à l'article deux des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Béringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. DI CATO, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 28 octobre 2013. Relation: MER / 2013 / 2292. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 5 novembre 2013.

Référence de publication: 2013153371/128.

(130187906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.



Jetsolutions Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.455.

In the year two thousand and thirteen.

On the twenty-second day of October.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

Mr. Cédric LESCOP, born in Auray (France), on April 12, 1978, residing at L-1260 Luxembourg, 77, rue de Bonnevoie, here represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through his attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Jetsolutions Invest S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 164.455, incorporated by deed of the undersigned notary on October 28, 2011, published in the Mémorial C number 3097 dated December 16, 2011 and whose articles of association have been amended by deed of the undersigned notary on December 13, 2011, published in the Mémorial C number 901 dated April 5, 2012,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing person decides to amend the corporate object of the company and consequently to amend article 3 of the company's articles of association, which will have henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The purpose of the company is to provide services connected directly or indirectly to aeronautics including the purchase, the sale, the lease or the chartering of aircrafts, the aircraft and crew management, the supervision of all kind of work related to the aircrafts.

Furthermore the company may provide advice of any kind in the aeronautical fields.

The purpose of the company is also the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad. In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes."

Second resolution

The resignation of Mr. Philippe TOUSSAINT as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandate until his resignation.

Third resolution

Mr. Sébastien ANDRE, company director, born in Metz (France), on October 29, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager for an unlimited period.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at EUR 900.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.



WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize.

Le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Cédric LESCOP, né à Auray (France), le 12 avril 1978, demeurant à L-1260 Luxembourg, 77, rue de Bonnevoie

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée "Jetsolutions Invest S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 164.455, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 3097 du 16 décembre 2011 et dont les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 13 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 901 du 5 avril 2012,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparent décide de modifier l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 3. La société a pour objet toutes prestations ressortant directement ou indirectement des domaines aéronautiques, y compris dans le cadre de l'achat, de la vente, de la location ou de l'affrètement d'aéronefs, le management d'avions et d'équipages, la supervision de tous types de travaux portant sur les aéronefs.

Par ailleurs, la société peut donner des conseils sous toutes ses formes ressortant des domaines aéronautiques.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»

Deuxième résolution

La démission de Monsieur Philippe TOUSSAINT comme gérant est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Troisième résolution

Monsieur Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de 900,- EUR.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 octobre 2013. Relation GRE/2013/4287. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013153531/115.

(130188313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

TCI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 7.500.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 179.319.

In the year two thousand and thirteen, on the first day of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARS:

The Children's Investment Master Fund, a Cayman Islands limited liability company with registered address at PO Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman KY1-1104, Cayman Islands (the Sole Shareholder),

hereby represented by Audrey Cubizolles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares in TCI Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179 319 (the Company). The Company was incorporated on 15 July 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
 - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
 - (i) Waiver of the convening notices;
- (ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 7,480,000 (seven million four hundred and eighty thousand United States dollars), in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to USD 7,500,000 (seven million five hundred thousand United States dollars) by way of the issuance of 7,480,000 (seven million four hundred and eighty thousand) new shares with a par value of USD 1 (one United States dollar) each (together, the New Shares);
 - (iii) Subscription to and payment in full, by the Sole Shareholder, of the New Shares;
- (iv) Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the changes specified under the above items;
- (v) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes to the share capital of the Company with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the necessary inscriptions in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith; and
 - (vi) Miscellaneous.
 - IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:



First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives any and all convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of USD 7,480,000 (seven million four hundred and eighty thousand United States dollars) in order to bring the share capital from its present amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) to USD 7,500,000 (seven million five hundred thousand United States dollars) by way of the issuance of the New Shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to fully pay them up by way of a contribution in cash in an amount of USD 7,480,000 (seven million four hundred and eighty thousand United States dollars) (the Contribution).

The value of the Contribution of USD 7,480,000 (seven million four hundred and eighty thousand United States dollars shall be allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the amount of the Contribution on the Company's bank account.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above changes so that it shall now read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at seven million five hundred thousand United States dollars (USD 7,500,000) represented by seven million five hundred thousand (7,500,000) shares (collectively the Shares, and individually the Share) with a par value of one United States dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually under his sole signature register on behalf of the Company the issuance of the Shares in the share register of the Company and to sign said register, and to proceed to such other formalities as are required in connection with the above resolutions.

Estimate of Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand eight hundred euro (EUR 3,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le premier jour d'octobre,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

COMPARAÎT:

The Children's Investment Master Fund, une société à responsabilité limitée (limited liability company) constituée selon les lois des lles Cayman, ayant son siège social au PO Box 309, Ugland House, George Town, Grand Cayman, KY1-1104, lles Cayman (l'Associé Unique),

représentée par Audrey Cubizolles, avocate, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de TCI Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous



le numéro B 179 319 (la Société). La Société a été constituée le 15 juillet 2013 selon un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés.

- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
 - III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
 - (i) Renonciation aux formalités de convocation;
- (ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 7.480.000 USD (sept millions quatre cent quatrevingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au montant de 7.500.000 USD (sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission de 7.480.000 (sept millions quatre cent quatre-vingt mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune;
 - (iii) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales par l'Associé Unique;
- (iv) Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les modifications mentionnées cidessus:
- (v) Modification du registre des associés afin d'y refléter les modifications mentionnées ci- dessus au capital social de la Société, avec pouvoir donné à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans ledit registre, et d'accomplir toutes les formalités qui y sont liées; et
 - (vi) Divers
 - IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 7.480.000 USD (sept millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de porter le capital social de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) au montant de 7.500.000 USD (sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

Souscription - Libération

L'Associé Unique décide de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les libérer intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 7.480.000 USD (sept millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) (l'Apport).

La valeur de l'Apport de 7.480.000 USD (sept millions quatre cent quatre-vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) sera allouée au compte capital social de la Société pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales.

La valeur de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société et le notaire reconnait expressément la disponibilité des ces fonds ainsi payés.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les changements ci-dessus de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à sept millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (7.500.000 USD), représenté par sept millions cinq cent mille (7.500.000) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (1 USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder au nom et pour le compte de la Société, aux inscriptions nécessaires dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes autres formalités qui pourraient être requises dans le cadre des résolutions ci-dessus.

Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).



'Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Cubizolles, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 octobre 2013. Relation: EAC/2013/12979. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013153832/158.

(130187817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2013.

Bureau de Courtage Paul Hauffels s.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.070.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Steinfort, le 19 novembre 2013.

Pour Bureau de Courtage Paul Hauffels s.àr.l.

World Hopper S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013160630/13.

(130197251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Apollo (EU) S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.906.

La nouvelle dénomination sociale de l'associé unique Apollo International Real Estate Fund (EU), L.P., avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, 19801 New Castle, Delaware, Etats-Unis, est la suivante: Ares European Real Estate Fund I (EU), L.P.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.

Référence de publication: 2013160571/13.

(130197490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Euroville S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.401.

En date du 23 octobre 2013, l'Associé Unique de la Société a pris la décision suivante:

- Réélection de EQ. Audit S.à r.l. au poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013, et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euroville S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Référence de publication: 2013160700/15.

(130197230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck